

faisait partie de son douaire, débarrassée des tracasseries de Renaud, gouverna le comté d'un commun accord et en bonne intelligence avec Louis de Bourbon, mari de sa petite-fille, lorsque le comte Jean II l'imbécile mourut, le 15 mai 1372, âgé de vingt-neuf ans.

A cette mort, qui ne laissait aucun héritier direct au comté, les ambitions un instant assoupies se réveillèrent plus ardentes, et les courtisans de l'un et l'autre parti s'agitèrent. Le paisible séjour de Donzy et la petite cour qui s'était formée autour de la comtesse-mère ne suffirent plus à ses loisirs ; elle voulut se faire proclamer héritière du comté ; elle invoquait à l'appui de ses prétentions : 1° une substitution faite en sa faveur en 1357 par le testament de Guy VII, comte de Forez, dans le cas où ses fils Louis et Jean mourraient sans postérité (1) ; 2° une cession que son fils Jean lui avait faite de tous ses droits. Toutefois, la comtesse rencontra, dans le mari de sa petite-fille, la même résistance qu'elle avait trouvée dans Renaud, et, une seconde fois, elle dut renoncer à ses projets de domination exclusive. Un nouveau traité fut signé entre les deux prétendants : la comtesse-mère abandonna tous ses droits à Louis II, duc de Bourbon ; le traité qui intervint à cette occasion fut passé le 5 juillet 1382, à Clépé, dans la maison de Guyonnet de Rochefort, damoiseau, en présence de Jean Alcanon, clerc-notaire public à Néronde (2).

Ce traité important rendit la paix à notre province ; mais les conditions de cette cession furent plus onéreuses que celles qui avaient été stipulées par l'assemblée de 1362.

(1) *Inventaire des titres du comté de Forez*, publié par A. Cheverondier, f° 336.

(2) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par de la Mure, II^e volume, publié et illustré de notes précieuses pour l'*Histoire de Forez*, par M. Régis de Chantelauze.